



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 juin 2019

**Objet de la délibération**

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU PLAN  
PATRIMOINE II**

Le vingt sept juin deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEureau, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEureau, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEureau, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Julian PONDAVEN à Yves GUYOT, Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Philippe PERRONNO à Pascal LE LIBOUX, Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Gwendal HENRY

**Absent(s) :**

Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur HENRY Gwendal** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2019.06.023**

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU PLAN PATRIMOINE**

**II**

**Rapporteur : Frédéric TOUSSAINT**

Par délibérations en date du 29 octobre 2015, du 28 janvier 2016 et du 26 janvier 2017, du 25 janvier 2018, du 28 février 2019, le Conseil Municipal a créé puis modifié une Autorisation de Programme relative au Plan Patrimoine II dont la réalisation était prévue sur une période de 5 ans. Le 25 janvier 2018, compte tenu de l'approbation par le Conseil Municipal de l'Avant-projet définitif soumis par la maîtrise d'œuvre et du temps nécessaire à la consultation des entreprises, les dépenses initialement prévues sur l'année 2018 ont partiellement été reportées sur les deux exercices suivants sans modification de la durée initiale du programme.

Au vu de l'avancée des travaux, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement à l'échéancier d'affermissement des tranches conditionnelles comme suit.

	Création AP	Modification	Modification	Modification	Modification	Modification	TOTAL
	29/10/2015	28/01/2016	26/01/2017	25/01/2018	28/02/2019	27/06/2019	
AP	1 488 270	0	0	0	164 000		1 652 270
CP							
2016	297 654	-259 954					37 700
2017	297 654	64 988	-340 000				22 642
2018	297 654	64 988	113 333	-175 975			300 000
2019	297 654	64 988	113 333	87 987	82 000	-56 800	589 162
2020	297 654	64 990	113 334	87 988	82 000	16 800	662 766
2021						50 000	50 000

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
**Vu** les délibérations du 29 octobre 2015, 28 janvier 2016, 26 janvier 2017, 25 janvier 2018, 28 février 2019,  
**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 juin 2019,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 6 juin 2019,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
 Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la modification de la répartition des crédits de paiement présentée ci-dessus.

Affiché le 08 juillet 2019

Envoyé en préfecture le 04/07/2019  
Reçu en préfecture le 04/07/2019  
Affiché le  
ID : 056-215600834-20190627-D201906023-DE

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU